



**Avis de la LPO Occitanie – Délégation Territoriale Lot dans le cadre de l'enquête publique sur le projet agriphotovoltaïque porté par la SAS Photosol Développement sur les sites Montcuq 1, 2 et 3 sur le territoire de la commune de Montcuq en Quercy -blanc (46)**

La LPO a pour objet sur le territoire national et en tous lieux, d'agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité. Ce positionnement s'inscrit dans le cadre de l'action générale de la LPO aux niveaux international (BirdLife International), national (LPO France) et local (associations locales LPO).

Qu'il s'agisse des moyens de réduction des consommations, de production et des infrastructures associées, la LPO s'intéresse aux impacts passés, présents et futurs sur la biodiversité de la politique énergétique française. La LPO considère, comme le GIEC et l'IPBES, que les crises climatiques et de perte de la biodiversité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement ; aucune des deux ne pourra être résolue avec succès si les deux ne sont pas abordées ensemble.

La LPO Occitanie - Délégation Territoriale Lot, en accord avec la LPO France, considère que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations par la chasse au gaspillage et la substitution des énergies fossiles et à terme, fissible, par un bouquet d'énergies renouvelables.

La LPO est favorable au développement des projets photovoltaïques sur les espaces artificialisés (immeubles collectifs, maisons particulières, toitures de centres commerciaux, bâtiments agricoles existants, parkings...) et défavorable au développement de centrales solaires dans les espaces naturels (y compris plans d'eau) et en substitution d'espaces agricoles ou forestiers. Seuls des projets agri-voltaïques de taille raisonnable privilégiant la production agricole et démontrant une réelle plus-value à la transition agro-écologique sont envisageables.

Le projet porté par Photosol sur l'ancienne commune de Lebreil (aujourd'hui intégré dans la commune de Montcuq en Quercy-blanc, Lot) prévoit l'implantation d'un parc photovoltaïque sur 128 ha. Plusieurs zones de protection et d'inventaire du patrimoine naturel seront impactées :

- Corridor écologique d'intérêt patrimonial du SRCE Midi-Pyrénées (sous-trame milieux ouverts et semi-ouverts de plaine)
- ZNIEFF de type 1 des coteaux de la Longagne et de Bistournayre
- PNA Lézard ocellé

Des espèces pour lesquelles des PNA sont en cours sont aussi présentes sur le site : Milan royal, Azuré du serpolet.

**LPO Occitanie - Délégation Territoriale Lot**

Espace Associatif Clément Marot, Place Bessières  
46000 CAHORS

Tél : 05 65 22 28 12 • Mèl : [lot@lpo.fr](mailto:lot@lpo.fr) • Sites : <https://lot.lpo.fr/> • <https://occitanie.lpo.fr/>

Au regard du positionnement de la LPO sur le développement des ENR et compte-tenu des éléments précités, la LPO Occitanie - Délégation Territoriale Lot émet un **avis défavorable** au développement de ce projet surdimensionné et implanté sur des espaces agricoles et naturels et demande à son opérateur de ne pas poursuivre ledit projet.

Par ailleurs, suite à l'analyse de l'étude d'impact, plusieurs éléments ont été relevés et sont développés ci-dessous.

### **Remarques relatives au volet biodiversité**

L'analyse des données naturalistes disponibles sur les bases de données naturalistes locales (Faune Tarn-Aveyron-Lot / Biodiv'Occitanie / Silene) est globalement satisfaisante. Nous pouvons regretter qu'elle n'ait porté que sur certains groupes taxonomiques et non sur tous les groupes taxonomiques disponibles notamment sur Faune-Occitanie. Citons par exemple les gastéropodes (avec la présence de deux espèces d'intérêt patrimonial sur la commune : le Bulime tronqué et la Troque élégante) et les lépidoptères nocturnes avec la présence potentielle d'au moins une espèce protégée : la Laineuse du Prunellier.

L'analyse des données pré-existantes et des données issues des inventaires faits par le bureau d'étude Calidris a été réalisée correctement pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles, les amphibiens et les odonates.

Pour les lépidoptères diurnes, on peut supposer des erreurs de détermination pour deux espèces très rares dans le Lot : la Mélitée des linaires et le Soufré. La première n'est connue pour l'instant que des zones d'éboulis dans le Lot (et en lien avec la présence de la Linaire couchée). La zone la plus proche est cependant Pradines, donc quoique douteuse sa présence demeure possible. Le statut du Soufré dans le Lot est compliqué : pas de population reproductrice observée depuis au moins 20 ans, mais des passages lors des flux migratoires... De même, l'observation de la Decticelle échassière est douteuse et mériterait confirmation.

Par ailleurs, Calidris aurait réalisé une étude sur les coléoptères saproxyliques mais ne présente aucun résultat. Le Lucane cerf-volant est présent sur la commune de Lebreil (source : Base de données Faune-Occitanie/LPO).

La liste des plantes observées (et issues des données de Silene, la base de données du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) est présentée en annexe. Quelques citations douteuses y figurent : *Cytisus orosio mediterraneus*, des zones montagneuses arides et siliceuses a probablement été confondu avec *Genista pilosa* (qui n'est pas cité dans la liste). *Festuca arvernensis* et *Festuca lemanii* sont également citées, peut-être en lieu et place de *Festuca auquieri* et *Festuca marginatagallica*. *Fumana ericoides* a aussi été possiblement confondu avec *Fumana procumbens*. *Globularia bisnagarica* est citée mais pas *Globularia vulgaris*, tout aussi présente, voire plus, sur les pelouses sèches du Quercy Blanc. De plus, l'étude fait apparaître un relevé floristique sur une pelouse sèche sur basalte, précision géomorphologique non présente dans le Lot.

### Quelques points non exhaustifs pas ou mal étudiés

- Les prospections du Damier de la succise n'ont pas été faites en période favorable ne permettant pas de confirmer sa présence.
- Concernant les lacertiliens et les ophidiens, le bureau d'étude Calidris n'a pas posé de plaques à reptiles et est donc probablement passé à côté de certaines espèces. Compte-tenu de la présence probable du Lézard ocellé, des inventaires complémentaires doivent être réalisés.
- En ce qui concerne les habitats, il est à noter que les mésobromions et les xénobromions du Quercy ainsi que les prairies de fauche atlantiques sont classées « vulnérables » sur la liste rouge européenne.
- La période de début des travaux de terrassement devrait débiter au 1<sup>er</sup> mars et non pas au 1<sup>er</sup> avril, date à laquelle certaines espèces d'oiseaux ont déjà pondu.
- L'implantation de 300 ruches ne risque-t-elle pas de mettre en péril les populations d'abeilles solitaires ? Populations qui n'ont fait l'objet d'aucune étude sur site alors que le potentiel de présence d'espèces d'intérêt patrimonial est fort sur les surfaces les plus naturelles du site. Plusieurs études ont déjà montré une compétition alimentaire entre *Apis mellifera* et les Anthophila, information qui ne semble pas être prise en compte ici.

le 30 mars 2022,  
Christine Coutarel  
Présidente

